

CONTRIBUTIONS DE L'OIM A « L'ANNEE DU CLIMAT » – PARIS 2015

21EME CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION - CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM s'engage dans la lutte contre les changements climatiques et soutient les communautés dans leurs processus d'adaptation aux défis environnementaux actuels et à venir. Les négociations mondiales sur le climat, menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), constituent une priorité politique pour l'année 2015. A l'occasion de la 21ème Conférence des parties (COP21), qui se tiendra à Paris en décembre prochain, les 195 Parties à la Convention devraient convenir d'un nouvel accord universel (Accord de Paris), qui succèdera à l'Accord de Kyoto et entrera en vigueur dès 2020.

Pour plus de renseignements sur le travail de l'OIM sur la thématique migration, environnement et changements climatiques, veuillez-vous rendre sur le portail officiel des migrations environnementales

<http://www.environmentalmigration.iom.int/fr>

Portail sur la migration environnementale
Portail de la migration environnementale : Plateforme d'information sur la mobilité humaine face au changement climatique

English | Français | Español

PAGE D'ACCUEIL | À PROPOS | NOUVELLES | POLITIQUE | RECHERCHE | REINFORCEMENT DES CAPACITÉS | PUBLICATIONS

PORTAIL "À PROPOS"

Le *Portail de la migration environnementale : Plateforme d'information sur la mobilité humaine face au changement climatique* est un site qui vise à fournir un point de service à guichet unique pour promouvoir les nouvelles études, l'échange d'informations et le dialogue. L'objectif est de chercher à combler les lacunes concernant les données, les résultats de recherches et les connaissances disponibles sur le lien entre la migration et l'environnement.

Le *Portail sur la migration environnementale* a été élaboré dans le cadre du projet « Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage des politiques » (MECLEP) financé par l'Union européenne.

Suivez-nous

f t in RSS

CONTRIBUTIONS DE L'OIM A « L'ANNEE DU CLIMAT » – PARIS 2015

21EME CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION - CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC¹)

Quels sont les enjeux de la COP21 de Paris en 2015 ?

La COP21 rassemblera environ 40 000 participants, dont des délégués représentant chaque pays, des observateurs ainsi que des membres de la société civile. Il s'agit à la fois du plus grand événement diplomatique accueilli par la France et de la plus grande conférence climatique organisée ces dernières années.²

« L'enjeu est de taille : il s'agit d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone ».

www.cop21.gouv.fr/fr/cop21-cmp11/enjeux-de-la-cop21

Le futur accord se focalisera à la fois sur l'atténuation, c'est-à-dire les efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre permettant de contenir le réchauffement global à 2°C, et sur l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants.

¹ Ce document a été préparé par Dina Ioneso, Cheffe de la Division Migration, Environnement et Changements Climatiques (MECC), et Mariam Traore Chazalnoël, Experte Associée, (MECC) du Siège de l'OIM à Genève.

² <http://www.cop21.gouv.fr/fr/cop21-cmp11/enjeux-de-la-cop21>.

Faisant suite à la 20ème Conférence des parties (COP20) de Lima en décembre 2014, ainsi qu'à la Conférence de Genève de février 2015, les discussions se poursuivent tout au long de l'année 2015 et s'inscrivent dans le processus de finalisation du texte préliminaire avant la rencontre de Paris.

Quelle place occupe la migration dans les accords sur le climat ?

L'importance de la relation entre mobilité humaine et changements climatiques est de mieux en mieux comprise et considérée depuis la COP14 de 2008 en Pologne. Deux décisions reconnaissent « les migrations, les déplacements et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques », il s'agit du Cadre de l'adaptation de Cancun 2010 (décision 1.CP/16 paragraphe 14(f)) et de l'agenda « pertes et préjudices » adopté à Doha en 2012 (décision 3.CP/18 paragraphe 7(a) (vi)).

Le texte préliminaire en cours de négociation fait actuellement référence à la mise en place d'un « dispositif de coordination des déplacements causés par les changements climatiques » (paragraphe 15). Cette proposition, faite par les pays les moins avancés lors de la COP20 de décembre 2014, est maintenue dans la version actuelle du texte.

Pourquoi l'OIM s'implique-t-elle dans ces négociations ?

Le lien intrinsèque entre migrations et changements climatiques est aujourd'hui reconnu et d'ailleurs souligné comme suit dans le 5ème rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (IPCC, 2014) : « **Au cours du XXIème siècle, le changement climatique devrait provoquer une augmentation des déplacements de populations** ».

L'OIM est la seule agence intergouvernementale disposant d'un mandat sur les questions migratoires. Ainsi, l'OIM est un acteur clé dans la gestion des migrations liées aux changements climatiques, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, du développement de politiques, de la recherche et de l'opérationnalisation des activités en lien avec la migration environnementale et climatique. En créant une Division Migration, Environnement et Changements Climatiques (MECC), l'OIM est tout récemment devenue la première organisation internationale à se doter d'une entité institutionnelle entièrement dédiée à cette problématique.

L'OIM travaille avec de nombreux autres partenaires et Etats membres engagés dans les négociations de la CCNUCC, avec pour objectif d'intégrer la notion de mobilité humaine aux négociations sur le climat et dans l'Accord de Paris.

Les domaines d'intervention de l'OIM

L'OIM est déterminée à intégrer la problématique de la mobilité humaine dans l'ensemble des piliers du futur Accord de Paris :

- **Adaptation** : Appréhender la migration comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.
- **Pertes et préjudices** : Prendre en considération les questions de déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques dans le cadre de l'agenda « pertes et préjudices » de Doha.
- **Atténuation** : Réduire les impacts de la migration sur la dégradation de l'environnement et les changements climatiques.
- **Financement** : Soutenir et faciliter les transferts de compétences et de fonds des migrants et des diasporas vers les pays vulnérables aux changements climatiques.
- **Développement et transferts technologiques** : Inclure les connaissances, le savoir-faire, les contributions et les investissements des migrants et de la

diaspora dans les efforts d'adaptation et d'atténuation.

- **Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC)** : Prendre en considération la problématique de la mobilité humaine dans la lutte mondiale contre les changements climatiques.
- **L'agenda des Solutions** : Contribuer à l'agenda des solutions qui englobe l'ensemble des initiatives associant gouvernements et acteurs non-étatiques (entreprises, gouvernements locaux, organisations internationales, ONG, communautés autochtones) ainsi que les engagements individuels des gouvernements locaux et régionaux et des entreprises.

Comment l'OIM prend-elle part aux négociations sur le climat ?

Les contributions de l'OIM à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prennent plusieurs formes :

1. **Contributions de haut niveau au processus** : Le Directeur Général de l'OIM, l'Ambassadeur William Lacy Swing, s'engage à soutenir le processus de négociations en prenant part aux événements de haut niveau.
2. **« One UN »** : L'OIM participe au groupe de travail sur le climat du Comité de haut niveau pour les programmes de l'ONU et contribue aux efforts communs du système onusien pour soutenir les négociations climatiques. Spécifiquement, l'OIM est un des chefs de file sur la question de climat et de la mobilité humaine et organise diverses manifestations, telles que des événements parallèles, des conférences de presse et des expositions, depuis la COP14 en 2008.
3. **Renforcement des capacités** : L'OIM considère le renforcement des capacités comme une priorité essentielle pour soutenir l'élaboration de politiques. Elle a donc développé un programme de formation axé sur la compréhension du lien entre changements climatiques et migration et formé, aux niveaux régionaux et nationaux, des décideurs politiques impliqués dans les négociations sur le climat.

- 4. Travaux de recherche pour soutenir l'élaboration de politiques :** Pour alimenter les négociations, l'OIM apporte son expertise sur les liens existants entre migrations et changements climatiques. L'organisation travaille actuellement sur la publication d'un « Atlas des Migrations Environnementales », ouvrage qui met en évidence le lien manifeste entre les changements environnemental et la mobilité humaine. Des données sont également recueillies dans le cadre d'un projet innovant de recherche pour soutenir la cohérence des politiques conduit dans six pays pilotes ; « [Migration, Environnement et Changement Climatique : données à l'usage des politiques](#) » (MECLEP). L'OIM publie des documents d'orientation, des fiches de renseignements ainsi que de nombreux rapport tels que le « [IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change](#) » ou encore le « [State of Environmental Migration 2014](#) ».
- 5. Contributions techniques :** En collaboration avec le Comité consultatif sur les changements climatiques et la mobilité humaine (Human Mobility and Climate Advisory Group), l'OIM soumet ses contributions au secrétariat de la CCNUCC et aux parties à la Convention. L'OIM développe des documents techniques afin d'intégrer la migration dans les Plans nationaux d'adaptation (PNA) et les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC).
- 6. Partenariats :** L'OIM développe des partenariats pour accroître la visibilité de la problématique et améliorer l'impact de ses activités liées à la migration environnementale et au climat. Elle travaille en étroite collaboration avec la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD), en particulier sur le lien entre évolution des terres et migrations ; et dans le cadre de l'Initiative Nansen, sur les migrations transfrontalières induites par les catastrophes naturelles. Des activités sont également développées avec d'autres acteurs clés comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Climate Vulnerable Forum (CVF), l'Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC) ainsi que le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD).

2015 – Les contributions de l’OIM aux négociations sur le climat

Evènements	Dates	IOM Contributions
Conférence de Genève sur les changements climatiques	8-13 février 2015	Conférence de presse sur la mobilité humaine et l’Accord de Paris de 2015.
Conférence de Bonn sur les changements climatiques	01-11 juin 2015	<p>Organisation d’un évènement sur la problématique de la mobilité humaine et des changements climatiques (03 juin 2015).</p> <p>Entretien avec le service des rapports de l’Institut international pour le développement durable (IISD).</p> <p>Participation à des évènements médiatiques pour sensibiliser sur le lien entre migration et changements climatiques.</p>
Évènement de haut niveau sur les changements climatiques convoqué par le président de l’Assemblée générale, Nations Unies, New York	29 juin 2015	Déclaration de l’Observateur Permanent de l’OIM aux Nations Unies à New York.
IOM 16ème Comité permanent des programmes et finances, Genève	03 juillet 2015	Les Etats membres de l’IOM seront informés des contributions de l’organisation à la COP21.
Consultations avec les organisations de la société civile, Genève	18 septembre 2015	Les partenaires clé de la société civile seront informés des contributions de l’organisation à la COP21.
5ème réunion du processus globale de consultation régionale, Caire	21-22 octobre 2015	IOM présentera son travail institutionnel sur la migration liée au climat, ainsi que ses contributions à la COP21.
Conférence de Bonn sur les changements climatiques	19-23 octobre 2015	Organisation d’un évènement sur la mobilité humaine et le climat.
Exposition photographique au Musée de l’histoire de l’immigration, Paris	Mi-Novembre à fin Décembre 2015	En exposant une série de photos marquantes, le but sera de susciter une meilleure compréhension des opportunités et des défis auxquels font face les migrants environnementaux.
Lancement de l’Atlas des Migrations Environnementales, Paris	Novembre 2015	L’Atlas de l’OIM représente une contribution clé au processus de la CCNUCC puisqu’il met en évidence l’état actuel des connaissances dans le domaine de la migration environnementale et climatique.
Conseil de l’OIM	Novembre 2015	Organisation à titre indicatif d’un évènement de haut niveau consacré à la migration liée au climat.
COP 21, Paris	30 novembre au 11 décembre 2015	<p>L’OIM sera en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’organisation d’un évènement parallèle « One UN » ainsi que d’une exposition sur la mobilité humaine et le climat « One UN » • L’OIM prendra la parole lors de différents évènements et conférences de presse organisés par des partenaires clés.

MESSAGES CLES SUR LA MIGRATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

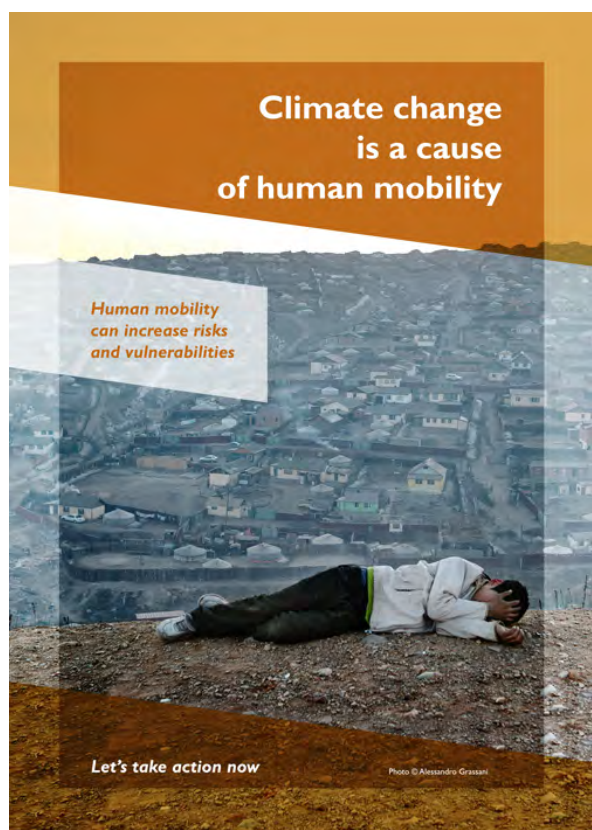
21ÈME CONFÉRENCE DES PARTIES (COP)
CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)
PARIS, 30 NOVEMBRE 2015 AU 11 DÉCEMBRE 2015

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) œuvre en vue d'améliorer la prise de conscience et la compréhension des liens entre migration et climat. L'OIM cherche également à encourager la prise d'action concrète sur ces questions.

Les négociations sous l'égide de la CCNUCC représentent l'opportunité d'encourager le développement et la mise en place de politiques

relatives aux questions de mobilité humaine en lien avec le climat.

L'OIM soutient l'inclusion de la problématique de la mobilité humaine dans tous les piliers d'action de la CCNUCC, en vue d'intégrer cette notion au futur Accord de Paris: adaptation, pertes et préjudices, atténuation, financement, développements technologiques et transfert de compétences.



Les changements climatiques sont des facteurs de mobilité humaine

L'environnement et le climat sont à la fois des facteurs provoquant et incitant à la migration, en lien avec le contexte économique, social, politique et démographique.

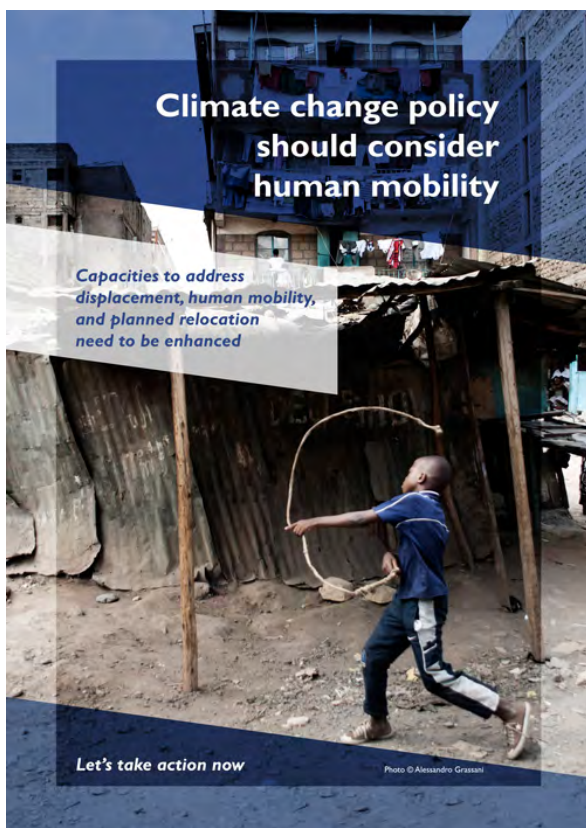
Les stratégies de mobilité des migrants ne sont pas par nature « positives » ou « négatives ». Encourager la mobilité des personnes peut contribuer à sauver des vies, augmenter la résilience et réduire la vulnérabilité des communautés— tout comme elle peut avoir un effet inverse.

Parler de migration dans un contexte environnemental signifie donner un visage humain à la question du changement climatique. L'accent devrait d'avantage être mis sur les migrants eux-mêmes, leurs familles et les communautés, afin de comprendre leurs stratégies, les défis auxquels ils font face et les options de mobilité qui s'offrent à eux.

La mobilité humaine représente une stratégie d'adaptation au changement climatique

Les individus et les communautés utilisent déjà la migration comme un moyen d'adaptation au changement dans les conditions environnementales. Dans certains cas, la migration peut constituer une stratégie d'adaptation positive qui peut être encouragée par des actions politiques. Les questions de mobilité humaine sont cruciales et le rôle des migrants devrait être intégré dans les Plans nationaux d'adaptation (PNA), dans les stratégies d'adaptation et dans les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDCs).

Les contributions des migrants et de la diaspora, notamment à travers les transferts d'argent, de connaissances et les investissements, peuvent soutenir les efforts d'adaptation. Dans cette optique, il est important de comprendre, reconnaître et faciliter le rôle de la migration comme stratégie d'adaptation au changement climatique.



Les politiques sur les changements climatiques devraient inclure la question de la mobilité humaine

La CCNUCC devrait continuer à inclure les questions de mobilité humaine dans les négociations pour la COP21 en tirant parti des avancées importantes réalisées à Cancun en 2010 (décision 1.CP/16 paragraphe 14 (f)), à Doha en 2012 (décision sur les pertes et préjudices 3.CP/18 paragraphe 7 (a) (vi)) ainsi qu'à Lima en 2014.

Les décideurs politiques ont besoin de renforcer leurs capacités aux niveaux locaux, nationaux, régionaux et internationaux pour être en mesure d'aborder le lien complexe entre migration, environnement et climat.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.environmentalmigration.iom.int/fr/la-migration-environnementale

Contact: migenv@iom.int

Pour plus d'informations sur les activités de l'OIM dans le domaine de la migration, l'environnement et les changements climatiques n'hésitez pas à vous rendre sur le portail des migrations environnementales www.environmentalmigration.iom.int/fr, le site Internet de l'OIM www.iom.int/migration-and-climate-change ou contacter :

Dina Ionesco

Cheffe de Division – Migration, Environnement et Changements Climatiques

Courriel : dionesco@iom.int

Tél : +41 22 717 9481

Mariam Traore Chazalnoël

Experte associée – Migration, Environnement et Changements Climatiques

Courriel : mchazalnoel@iom.int

Tél : +41 22 717 9307



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

17 route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse

Tél : +41 22 717 9111 • Fax: +41 22 798 6150 • Courriel : hq@iom.int • Site Web : www.iom.int